

Rapport sur l'offre de formation collégiale

Rapport Demers

Présenté au conseil fédéral
FNEEQ
5 décembre 2014

par Julie Audet
Service des relations du travail – Recherche



Mandat du comité

- Avait pour mandat d'émettre des recommandations sur le déploiement de l'offre de formation collégiale, la définition des créneaux régionaux de formation et l'optimisation de l'offre de formation continue en vue de favoriser :
 - l'accès à la formation collégiale partout au Québec,
 - une complémentarité de l'offre de formation dans les régions,
 - la viabilité des programmes en région.
- Près de 90 recommandations !

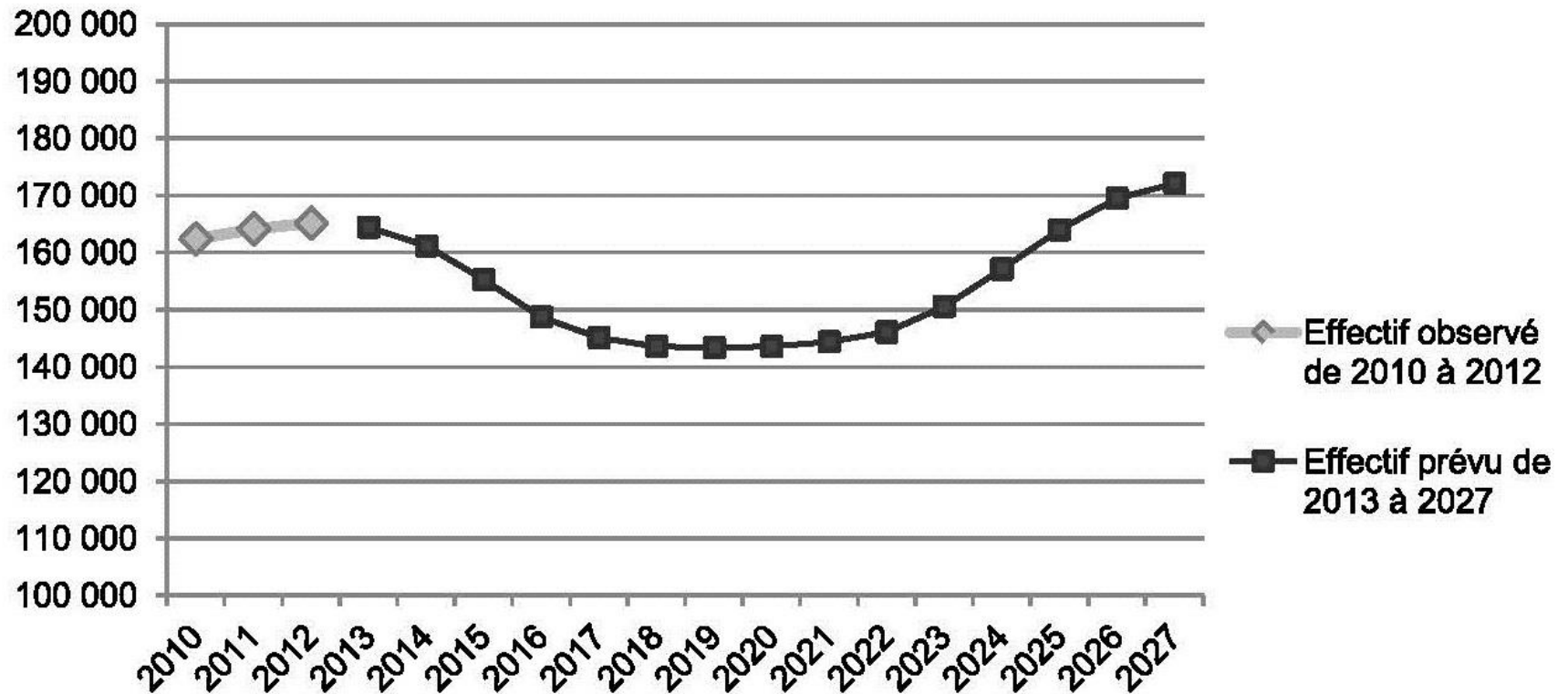
Extrait du mémoire CSN, FNEEQ, FEESP

« Au cours des dernières années, les différents gouvernements n'ont abordé l'enseignement collégial que dans une perspective économique mettant l'accent sur l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail.

Ainsi, les baisses démographiques que vivent certaines régions du Québec et qui affectent la viabilité de certains programmes d'études et de certains collèges et centres d'études collégiales sont posées principalement en terme de pénurie de main-d'œuvre. »

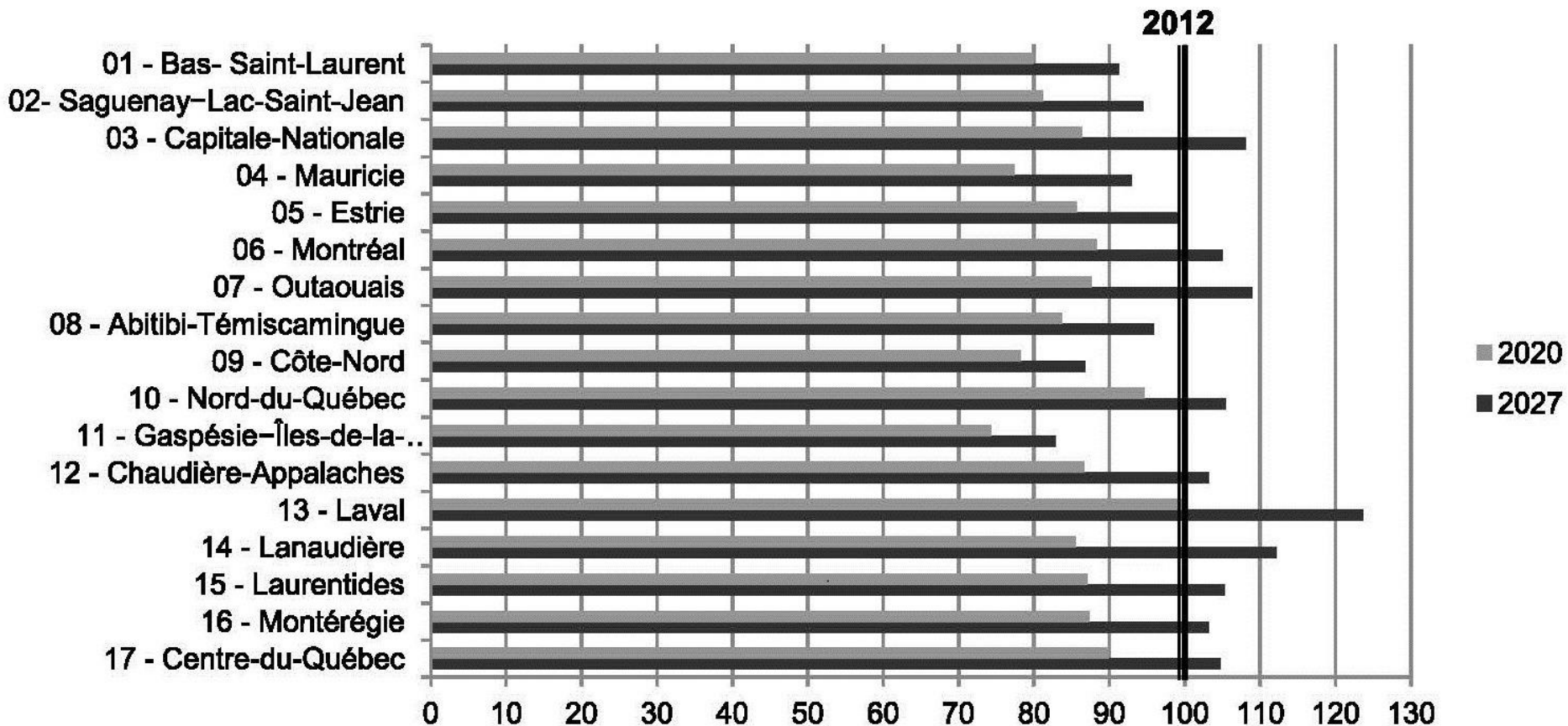
Effectifs dans les cégeps – 1

Effectif observé et prévu dans les cégeps, 2010-2027



Effectifs dans les cégeps – 2

Nombre relatif d'étudiants dans les cégeps, selon la région administrative



La population étudiante

- Le cheminement scolaire :
 - favorise la persévérance scolaire et l'attractivité des études collégiales.
- La mobilité :
 - propose de développer un programme de mobilité étudiante,
 - propose de développer ou de soutenir financièrement les services régionaux d'admission pour l'élaboration d'un projet de mise en ligne web centralisé de l'information.
- Les étudiants étrangers :
 - propose de développer une approche structurée et cohérente en matière d'attraction des étudiants étrangers vers les collèges.

Les arrimages et les collaborations

- Entre les ordres du secondaire et du collégial :
 - favoriser les parcours DEP-AEC.
- Entre les ordres du collégial et universitaire :
 - favoriser les passerelles DEC-BAC,
 - favoriser la collaboration collège-université,
 - nouveaux rôles pour un éventuel Conseil national des universités (incluant la CEEC).
- Avec le marché du travail :
 - suivre l'évolution du programme d'alternance travail-études (ATE),
 - sensibiliser les entreprises à l'importance de leur implication à la formation de la Md'O par le moyen de stages.

L'offre de formation, le cadre de gestion – 1

- Les programmes d'études conduisant au DEC sont déterminés par le ministre et c'est ce dernier qui accorde l'autorisation à un collège intéressé d'offrir un programme → carte des programmes.
- Propose de rendre plus transparent le processus de gestion de la carte des programmes.
- Propose de mettre en place les dispositions appropriées afin que le ministre puisse assumer pleinement le pouvoir de mettre en œuvre des orientations ministérielles ou gouvernementales, tant dans le réseau collégial public que privé.

L'offre de formation, le cadre de gestion – 2

- Orientation prépondérante du cadre de gestion, inscrire :
 - en plus des retombées sur les autorisations existantes dans les autres collèges qui offrent le même programme, évaluer les conséquences sur la vitalité des collèges aux prises avec une baisse démographique.
- Orientations complémentaires du cadre de gestion, inscrire :
 - la diversité de l'offre de formation dans un collège et dans sa région ainsi que dans les régions contiguës,
 - une référence à une offre minimale de formation,
 - la prise en considération d'une demande qui permettrait d'accroître la diversité de l'offre de programmes en fonction des champs d'intérêt des étudiants, tout en considérant les besoins du marché du travail et la viabilité de l'offre.

L'offre de formation, la viabilité

- Suggère, en contrepartie à toute demande d'autorisation de programme, de demander au collège de réaliser un examen de la viabilité de ses programmes déjà autorisés et de proposer des ajustements à son offre de formation.
- Consultation particulière par l'intermédiaire de 17 portraits régionaux de la formation technique (directions d'établissements) :
 - une vue de l'effectif étudiant,
 - une description de l'offre de formation pour chaque établissement,
 - une appréciation de la complémentarité et de la viabilité des programmes d'études techniques,
 - une série de questions.

Les programmes d'études, les axes de réflexion

- Réflexion autour de deux axes :
 - les besoins du marché du travail et la disponibilité d'une Md'O qualifiée,
 - l'évolution des déterminants qui ont guidé l'élaboration des programmes d'études techniques.

- « Les finalités attribuées aux programmes techniques ont toujours touché deux dimensions, soit d'une part, l'acquisition de compétences permettant à la personne d'occuper une fonction de travail de niveau technique et, d'autre part, la contribution au développement de la personne en fonction des besoins actuels et prévisibles de la société. »

Les programmes d'études, le processus d'élaboration et de révision

- Certaines recommandations pour accélérer le processus et répondre plus rapidement aux besoins du marché du travail ou à des besoins locaux ou régionaux :
 - en collaboration avec le réseau collégial, revoir le processus qui permet de refermer la boucle de rétroaction pour amorcer des changements aux objectifs et aux standards,
 - modifier le RREC afin de prévoir la possibilité pour les collèges de substituer une ou deux compétences institutionnelles à des compétences du programme établies par le ministre, à l'intérieur du nombre d'unités déterminé pour le programme.

Les programmes d'études, les formats

- Certaines recommandations pour développer de nouveaux parcours de formation :
 - modifier le RREC en introduisant la possibilité, pour le ministre, de décerner à posteriori et à certaines conditions, le certificat d'études collégiales techniques (CECT) à l'étudiant qui en fait la demande et qui a complété tous les objectifs et standards de la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques conduisant au DEC,
 - permettre aux collèges d'expérimenter davantage de nouvelles formules de découpage de programmes de DEC en modules.

La formation à distance

- Recommandations pour encourager et déployer davantage la FAD :
 - adopter une stratégie ministérielle de déploiement de la FAD dans l'ensemble du réseau collégial (formation initiale et continue) et attribuer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre,
 - élaborer et mettre rapidement en place des projets expérimentaux de conception de programmes ou de parties de programmes de DEC techniques à distance, en réponse à des besoins du marché du travail,
 - prévoir un mandat dans la prochaine négociation de convention collective des enseignantes et des enseignants afin de faciliter le déploiement des divers modes de FAD et de préserver un environnement favorable à la réalisation de projets expérimentaux.

La formation continue – 1

- Quelques constats :
 - 1 128 programmes actifs dont 662 ont été offerts en 2012-2013,
 - tendance au rajeunissement de l'effectif,
 - profils et cheminements très variés.
- « Là où certains ont vu un développement débridé de l'offre de programmes, nous préférons voir une volonté des collèges de s'adapter aux multiples demandes émanant des entreprises et des organisations et de leur environnement immédiat ou de leur région. »
- Recommande de convenir des rôles respectifs des partenaires et du Ministère dans la gestion efficiente de l'offre de formation continue pour répondre aux besoins croissants en Md'O prévus au cours des prochaines années.

La formation continue – 2

- RAC :
 - offrir une formation manquante « sur mesure » en fonction des cheminements individuels,
 - prolonger l'expérimentation des CERAC sur une période de 5 ans.

- Compétences en littératie :
 - 49 % n'atteint pas un niveau suffisant de compétences pour fonctionner convenablement en société,
 - assurer que chaque collège puisse disposer des outils utiles pour définir les besoins de formation en littératie des candidats à l'AEC.

- Inclure dans la révision de la formule de financement de la formation continue, des paramètres qui permettront aux collèges de disposer de ressources appropriées d'encadrement et de soutien à la réussite.

Le financement

- Reconnaît l'importance d'un financement stable et prévisible et recommande :
 - de maintenir et de revoir certaines modalités des annexes budgétaires :
 - qui permet d'accorder un soutien financier particulier à des programmes de DEC qui présentent un problème important de recrutement (S026),
 - qui a pour objectif, d'étaler l'impact de la diminution du financement découlant de la réduction des effectifs (A007),
 - d'instaurer un mode de financement par projets afin d'orienter l'action des collèges vers des mesures concrètes avec l'obligation de résultats,
 - de poursuivre les travaux de révision du mode de financement de la formation continue,
 - de modifier le Règlement sur les droits de scolarité afin que tout étudiant ayant complété un trimestre à temps plein dans un programme de DEC ou AEC puisse bénéficier de la gratuité s'il désire poursuivre ses études à temps partiel dans le même programme.

Conclusion ?

- Et non !
- « Du courage et de l'audace : relever le défi de l'adaptation aux réalités actuelles »
 - revoir la formation générale,
 - recadrer l'épreuve uniforme en langue d'enseignement dans un environnement pédagogique,
 - vers des responsabilités accrues pour les établissements en matière de programmes d'études.

Revoir la formation générale

- « Sans nous prononcer sur les modifications à y apporter, il nous apparaît évident que la formation générale des programmes de DEC doit évoluer. Elle a bien servi le modèle collégial jusqu'ici, mais son déphasage avec l'évolution de la société depuis les 50 dernières années compromet la valeur de son apport pour les années à venir. »
- Accroître ses capacités évolutives :
 - diversification de l'offre de cours à l'intérieur de la formation générale,
 - favoriser une redéfinition locale de la formation générale.

Recadrer l'épreuve uniforme en langue d'enseignement

- Quelques constats :
 - près de 15 % des étudiants échouent,
 - le volet sur la maîtrise de la langue est la principale raison des échecs,
 - il dénonce le fait qu'il y ait très peu d'éléments de formation qui soient en relation directe avec la maîtrise de la langue.
- Suggère d'introduire plus de souplesse dans de possibles choix à l'intérieur de la formation générale pour répondre aux besoins en maîtrise de la langue.

Responsabilités accrues pour les établissements

- Reprend le rapport de la CEEC, 2004 :
 - « La Commission recommande d'assouplir les dispositions réglementaires de façon à permettre l'offre de programmes conduisant à l'obtention du DEC dans des formats diversifiés pouvant mieux correspondre aux besoins des élèves. »
- Et il conclut que 10 ans plus tard, les collèges ne peuvent toujours pas prendre en charge l'élaboration des programmes conduisant au DEC.

Extrait du mémoire CSN, FNEEQ et FEESP

« Pour qu'ils puissent assumer leur rôle, il faut non seulement que les programmes préuniversitaires soient aussi au cœur de cette réflexion sur la pérennité des études supérieures dans les régions en baisse démographique, mais que soit réintroduite la philosophie humaniste à l'origine des cégeps pour qu'étudier au collégial participe au développement des communautés. »